

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 37 (1929)
Heft: 1

Artikel: Un patriote payernois de 1798
Autor: Henrioud, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-29132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN PATRIOTE PAYERNOIS DE 1798

Le 19 août 1798, les citoyens de Payerne prêtaient, comme tous les Helvétiens, serment à la nouvelle Constitution. Ce fut un jour de fête pour la cité broyarde. On tira du canon. Chaque citoyen reçut une bouteille de vin, « afin de répandre la gaité dans les cœurs ». On dansa au son des violons, et il y eut de nombreux toasts. Le peuple joyeux ne cessait de répéter : Vive Schauenbourg !¹

Le président de Dompierre² composa pour la circonstance la chanson que nous reproduisons ci-après, dont il fit hommage au Ministre de la Justice de République Helvétique.

C'est donc aux Archives fédérales de Berne (Dossier 1715) que le hasard des recherches nous fit découvrir ce morceau d'éloquence. C'est un feuillet imprimé portant *in fine*, de la main de l'auteur, la remarque suivante :

« Une bagatelle qui peut intéresser notre précieuse liberté a toujours quelque prix aux yeux de ceux qui l'aiment et par conséquent vous ne trouverez par ridicule que je joigne à ma lettre³ cet himne de ma façon, inspirée par le patriotisme le plus sincère et le plus raisonnable. »

¹ Albert Burmeister, « Payerne de 1798 à 1803 » (*Revue historique vaudoise*, 1914, p. 163).

² Châtelain de Marnand, banneret, avocat, puis président du tribunal du district de Payerne ; père de l'archéologue François-Rodolphe de Dompierre (*Revue historique vaudoise*, 1908, p. 291).

³ La lettre à laquelle il est fait ici allusion se rapporte à une affaire de service ; elle est datée du 31 août 1798.

Hymne patriotique

Faite à Payerne pour le 19 août 1798, jour du serment civique. Sur le chant du cantique 6, ou sur l'air *Glorieux temps*.

Venez amis, (venez tous, oh mes frères) *bis*
Dans ce grand jour adorer le Dieu fort ;
Du haut des cieux exaussant nos prières, } *bis*
(Sa main puissante) a changé notre sort. }

Il a rompu (ces barrières fatales) *bis*
Qui s'opposaient à notre *liberté* ;
Il a plus fait ; et ses mains libérales } *bis*
A tous ces biens ont joint l'égalité. }

Ouvrez les yeux (et voyez l'abondance) *bis*
Dont ce bon Père a daigné nous *bénir*,
Et qu'aujourd'hui notre reconnaissance } *bis*
(Dans tous les cœurs) vienne se réunir. }

Venez promettre (à la chère Patrie) *bis*
Ferme union, amour, fidélité ;
Mais en jurant d'abhorrer l'anarchie, } *bis*
Jurons aussi d'aimer la liberté. }

Mânes de Tell (présidez à nos fêtes), *bis*
Du haut des cieux veillez sur vos enfants,
Et loin de nous écartant les tempêtes, } *bis*
(Rendez-nous tous) heureux et triomphants. }

Vive à jamais la nation héroïque,
Dont la valeur vient de briser nos fers !
Vive à jamais tout le temple Helvétique, } *bis*
(Et que la paix) rende heureux l'univers. }

A la plume :

Par le citoyen

Prés. Ded.

[Président Dedompierre].

Couplet à chanter après la prestation du serment et qui n'a pu parvenir assez tôt à l'impression :

Lieux élevés et vous vallons fertiles,
De ce serment vous devez tressaillir !
Dès le Grütli jusqu'au sein de nos villes
Ce n'est qu'un cri : Vivre libre, ou mourir.

Cette profession de foi fait honneur au magistrat payernois et ne dut certes pas déplaire aux hautes autorités centrales nées de la Révolution.

Marc HENRIOUD.